



09.08.2007

Interdiction des téléphones mobiles dans les écoles de St. Gallen (*Suisse*)

Les responsables des écoles urbaines ont expliqué qu'à partir du début de cette année scolaire dans la zone de St. Gallen les téléphones mobiles sont interdits.

Maintenant pendant la scolarité, les appareils doivent être arrêté.

Le personnel enseignant peut confisquer le téléphone mobile des élèves, si ceux-ci ne respectent pas cette interdiction.

Dès cette rentrée scolaire les téléphones mobiles devront être déposés à l'arrivée de l'école par les élèves ou par les ayants droits (*parents*).

La direction des écoles et du sport ont décidé uniformément cette mesure pour tous les bâtiments scolaires, dans un communiqué publié ce jeudi par la ville de St. Gallen.

Cette décision est destinée non seulement à contrarier, mais aussi de mettre fin à l'augmentation des abus surgissant de l'utilisation des téléphones mobiles.

Avec cette mesure, les "dérangements" dans le système éducatif seront également réduits.